

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'agriculture,
de l'agro-alimentaire
et de la souveraineté alimentaire

AVIS

RELATIF À L'OUVERTURE D'UNE CONSULTATION DES ACTEURS CONCERNES PAR LA DEMANDE D'EXTENSION DES CONTRIBUTIONS FINANÇANT DES ACTIONS CONDUITES PAR LE CONSEIL INTERPROFESSIONNEL DES VINS D'APPELLATION DU LANGUEDOC (CIVL)

Le CIVL a demandé une extension des cotisations interprofessionnelles pour la période du 1^{er} juillet 2026 au 31 décembre 2026.

En application de l'article 165 du règlement (UE) n°1308/2013 du Parlement européen et du Conseil du 17 décembre 2013 portant organisation commune des marchés des produits agricoles, une consultation est ouverte pour une durée de 3 semaines à compter de la publication au bulletin officiel du ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire du présent avis.

Les actions et les cotisations les finançant prévues dans l'accord interprofessionnel figurent dans l'annexe au présent avis et sont consultables pendant 3 semaines.

Dans ce délai, les observations des acteurs concernés peuvent être adressées :

soit par voie électronique à l'adresse suivante :

- consultationcvo-boissons-alcoolisees.dgpe@agriculture.gouv.fr en indiquant en objet du message « CIVL – CVO 2026 » ;

soit par écrit à l'adresse suivante : Ministère de l'agriculture, de l'agro-alimentaire et de la souveraineté alimentaire, Direction générale de la performance économique et environnementale des entreprises - Service du développement des filières et de l'emploi - Sous-direction des filières agroalimentaires - Bureau Vin et autres boissons - 3 rue Barbet de Jouy, 75349 Paris cedex 07 SP.

Cette consultation ne préjuge pas de l'extension de l'accord en question.

Période : ANNEE 2025 - 2026 - 2027

Financement prévisionnel par les contributions des acteurs concernés (en Euro)

	ARRETE 2025	BUDGET 2026	BUDGET 2027
<i>a) connaissance de la production et des marchés</i>			
Objet et description de la ou les action(s) : Achats de panels, Observatoire économique, achats d'études économiques	127 450	203 600	145 200
<i>b) règles de production plus strictes que les dispositions édictées par les réglementations de l'Union ou les réglementations nationales;</i>	-	-	-
Objet et description de la ou les action(s) :	-	-	-
<i>c) élaboration de contrats types compatibles avec la réglementation de l'Union;</i>	-	-	-
Objet et description de la ou les action(s) :	-	-	-
<i>d) commercialisation;</i>	-	-	-
Objet et description de la ou les action(s) :	-	-	-
<i>e) protection de l'environnement;</i>	-	-	-
Objet et description de la ou les action(s) :	-	-	-
<i>f) actions de promotion et de mise en valeur de la production;</i>	-	-	-
Objet et description de la ou les action(s) :	-	-	-
SECTION AOC : PROMOTION et COMMUNICATION (44,83% de la CVO) Actions de communication en France (campagne de publicité, communication sur internet et réseaux sociaux, événements, opérations de promotion en CHR, cavistes, magasins, et auprès des distributeurs, relations presses, formations de prescripteurs, participation aux salons professionnels WINE PARIS, VINEXPO, oenotourisme) Actions de communication dans les pays de l'Union européenne (événements, communication sur internet et réseaux sociaux, opérations de promotion en CHR, cavistes, magasins et auprès des distributeurs, relations presses, formations de prescripteurs, participation aux salons professionnels PROWEIN, LONDON WINES TRADE FAIR) Actions de communication en pays tiers hors europe (événements, communication sur internet et réseaux sociaux, opérations de promotion en CHR, cavistes, magasins et auprès des distributeurs relations presses, formations de prescripteurs, participation aux salons professionnels) MASSE SALARIALE MARKETING dédiée aux actions de promotion et communication (13,18% de la CVO) CHARGES DE FONCTIONNEMENT hors salaires marketing (39,41% de la CVO) VIN & SOCIETE (2,58% de la CVO)	1 933 345	1 874 009	2 117 235
<i>g) mesures de protection de l'agriculture biologique et des appellations d'origine, labels de qualité et indications géographiques;</i>	-	-	-
Objet et description de la ou les action(s) : Protection juridique des dénominations AOC et IGP du LANGUEDOC adhérentes aux CIVL	7 000	7 000	7 000
<i>h) recherche visant à valoriser les produits, notamment par de nouvelles utilisations ne mettant pas en danger la santé publique;</i>	-	-	-
Objet et description de la ou les action(s) : Recherche et expérimentation œnologique en partenariat avec l'INRA, l'IFV et FRANCEAGRIMER	153 387	187 873	166 667
<i>i) études visant à améliorer la qualité des produits;</i>	-	-	-
Objet et description de la ou les action(s) : Suivi Aval Qualité	13 429	20 000	20 000
<i>j) recherche, en particulier, de méthodes culturales permettant la limitation de l'usage des produits phytosanitaires ou vétérinaires et assurant la préservation des sols et la préservation ou l'amélioration de l'environnement;</i>	-	-	-
Objet et description de la ou les action(s) : recherche expérimentation, programme de sélection variétale visant à réduire les pesticides pour la lutte contre des maladies de la vignes et les effets du réchauffement climatique Lutte contre les maladies du bois (participation au programme national)	78 526	46 667	46 667
<i>k) définition de qualités minimales et définition de normes minimales en matière de conditionnement et d'emballage;</i>	-	-	-
Objet et description de la ou les action(s) :	-	-	-
<i>l) utilisation de semences certifiées et contrôle de qualité des produits;</i>	-	-	-
Objet et description de la ou les action(s) :	-	-	-
<i>m) santé animale, de santé végétale ou de sécurité sanitaire des aliments;</i>	-	-	-
Objet et description de la ou les action(s) :	-	-	-
<i>n) gestion des sous-produits.</i>	-	-	-
Objet et description de la ou les action(s) :	-	-	-
TOTAL	2 313 137	2 339 149	2 502 769

signatures du président du C.I.V.L.
M. BORIES Pierre

	ARRETE 2025	BUDGET 2026	BUDGET 2027
<i>a) connaissance de la production et des marchés</i>			
Objet et description de la ou les action(s) : Achats de panels, Observatoire économique, achats d'études économiques	17 380	26 400	19 800
<i>b) règles de production plus strictes que les dispositions édictées par les réglementations de l'Union ou les réglementations nationales;</i>	-	-	-
Objet et description de la ou les action(s) :	-	-	-
<i>c) élaboration de contrats types compatibles avec la réglementation de l'Union;</i>	-	-	-
Objet et description de la ou les action(s) :	-	-	-
<i>d) commercialisation;</i>	-	-	-
Objet et description de la ou les action(s) :	-	-	-
<i>e) protection de l'environnement;</i>	-	-	-
Objet et description de la ou les action(s) :	-	-	-
<i>f) actions de promotion et de mise en valeur de la production;</i>	-	-	-
Objet et description de la ou les action(s) :	-	-	-
SECTION IGP : PROMOTION et COMMUNICATION (53,44% de la CVO) Actions de communication en France (campagne de publicité, communication sur internet et réseaux sociaux, évènements, opérations de promotion en CHR, cavistes, magasins, et auprès des distributeurs, relations presses, formations de prescripteurs, participation aux salons professionnels WINE PARIS, VINEXPO, oenotourisme) Actions de communication dans les pays de l'Union européenne (évènements, communication sur internet et réseaux sociaux, opérations de promotion en CHR, cavistes, magasins et auprès des distributeurs, relations presses, formations de prescripteurs, participation aux salons professionnels PROWEIN, LONDON WINES TRADE FAIR) Actions de communication en pays tiers hors europe (évènements, communication sur internet et réseaux sociaux, opérations de promotion en CHR, cavistes, magasins et auprès des distributeurs relations presses, formations de prescripteurs, participation aux salons professionnels			
MASSE SALARIALE MARKETING dédiée aux actions de promotion et communication (9,82% de la CVO)			
CHARGES DE FONCTIONNEMENT hors salaires marketing (29,35% de la CVO)			
VIN & SOCIETE (7,39% de la CVO)	337 314	333 571	440 450
<i>g) mesures de protection de l'agriculture biologique et des appellations d'origine, labels de qualité et indications géographiques;</i>			
Objet et description de la ou les action(s) : Protection juridique des dénominations AOC et IGP du LANGUEDOC adhérentes aux CIVL	3 000	3 000	3 000
<i>h) recherche visant à valoriser les produits, notamment par de nouvelles utilisations ne mettant pas en danger la santé publique;</i>			
Objet et description de la ou les action(s) : Recherche et expérimentation œnologique en partenariat avec l'INRA, l'IFV et FRANCEAGRIMER, Participation au programme national sur le dépérissement de la vigne	66 693	93 937	83 333
<i>i) études visant à améliorer la qualité des produits;</i>			
Objet et description de la ou les action(s) : Suivi Aval Qualité	6 714	10 000	10 000

<i>j) recherche, en particulier, de méthodes culturales permettant la limitation de l'usage des produits phytosanitaires ou vétérinaires et assurant la préservation des sols et la préservation ou l'amélioration de l'environnement;</i>			
Objet et description de la ou les action(s) : recherche expérimentation, programme de sélection variétale visant à réduire les pesticides pour la lutte contre des maladies de la vigne et les effets du réchauffement climatique Lutte contre les maladies du bois (participation au programme national)	39 263	23 333	23 333
<i>k) définition de qualités minimales et définition de normes minimales en matière de conditionnement et d'emballage;</i>			
Objet et description de la ou les action(s) :			
<i>l) utilisation de semences certifiées et contrôle de qualité des produits;</i>			
Objet et description de la ou les action(s) :			
<i>m) santé animale, de santé végétale ou de sécurité sanitaire des aliments;</i>			
Objet et description de la ou les action(s) :			
<i>n) gestion des sous-produits.</i>			
Objet et description de la ou les action(s) :			
TOTAL	470 364	490 241	579 916

signatures du président du C.I.V.L

M. BORIES Pierre



Période	2025	2026
II – Modalités de financement par les contributions des acteurs concernés		
(Taux de CVO, répartition des appellations par groupe le cas échéant, assiette, opérateur qui supporte le paiement)		
Taux de CVO des AOC DU LANGUEDOC (hors AOC Languedoc, AOC Cabardès, AOC Terrasses du Larzac, AOC Corbières Boutenac, AOC La Clape, AOC Minervois la Livinière, AOC Malepère et AOC Grés de Montpellier)	3.00 €/hl	3.00 €/hl
Taux de CVO AOC CABARDES	4.00€/hl	4.00€/hl
Taux de CVO AOC LANGUEDOC	5.00€/hl	5.00€/hl
Taux de CVO AOC TERRASSES DU LARZAC	4.00€/hl	4.00€/hl
Taux de CVO AOC CORBIERES BOUTENAC	6.00€/hl	6.00€/hl
Taux de CVO AOC LA CLAPE	4.00€/hl	4.00€/hl
Taux de CVO AOC MINERVOIS LA LIVINIERE	5.00€/hl	5.00€/hl
Taux de CVO AOC MALEPERE	5.00€/hl	5.00€/hl
Taux de CVO AOC GRES DE MONTPELLIER (à partir de 2025)	5.00€/hl	5.00€/hl
Taux de CVO IGP DE DEPARTEMENTS (Jusqu'au 30/06/2026)	0.46 €/hl	0.46 €/hl
Taux de CVO IGP DE DEPARTEMENTS (A partir du 01/07/2026)		
	GARD	0.90 €/hl
	PAYS D'HERAULT	0.68 €/hl
Taux de CVO IGP DE TERRITOIRES (Jusqu'au 30/06/2026)	0.52 €/hl	0.52 €/hl
(hors IGP ST Guilhem le Désert)		
Taux de CVO IGP DE TERRITOIRES (A partir du 01/07/2026)		
	HAUTE VALLEE DE L AUDE	0.68 €/hl
	CEVENNES	1.00 €/hl
	COTEAUX DU POND DU GARD	1.16 €/hl
	COTEAUX D ENSERUNE	0.68 €/hl
	COTEAUX DE BEZIERS	0.68 €/hl
	COTES DE THAU	0.68 €/hl
	COTES DE THONGUE	0.68 €/hl
	HEUTE VALLEE DE L ORB	0.68 €/hl
	VICOMTE D AUMELAS	0.68 €/hl
Taux de CVO IGP ST GUILHEM LE DESERT (à partir de 2025)	1.50 €/hl	1.50 €/hl
Assiette de la CVO AOC /IGP	Sorties de chais constatées sur la DRM	Sorties de chais constatées sur la DRM
Opérateurs supportés pour le paiement :		
Ventes en bouteilles direct propriété AOC / IGP :	Producteurs	Producteurs
Ventes en vrac AOC / IGP :	50% producteurs 50% négoce	50% producteurs 50% négoce
Achat de raisin et moûts (vinification) AOC :	100% vinificateur	100% vinificateur

Signatures du président de l'organisation interprofessionnelle ou des présidents des organisations membres de l'organisation interprofessionnelle

BORIES Pierre

